

QUESTION ORALE AVEC DÉBAT O-0064/09
posée conformément à l'article 108 du règlement
par Doris Pack, au nom du groupe PPE-DE
à la Commission

Objet: Rôle de la culture dans le développement des régions européennes

Le développement de l'Europe dépend de la force de la culture, qui doit être utilisée de manière durable. Cela contribuera à garantir l'existence d'une Europe des Européens et pas seulement d'une Europe des institutions, administrations et réglementations. Le potentiel culturel de l'Europe doit être utilisé de manière stratégique pour les politiques structurelles et promotionnelles à travers lesquelles l'Europe soutient le développement des régions.

Alors que les projets culturels fondés sur l'engagement et la créativité du public apparaissent comme étant particulièrement efficaces aux niveaux régional et local, tout en renforçant leur potentiel, la Commission pourrait-elle répondre aux questions suivantes:

1. Quand la Commission présentera-t-elle un Livre vert contenant éventuellement un ensemble de mesures relatives aux activités culturelles visant à renforcer et à stabiliser le développement des régions européennes?
2. La Commission entend-elle soutenir des conférences régionales en collaboration avec les autorités régionales et la société civile locale, et, dans l'affirmative, de quelle manière?
3. Quelles mesures concrètes la Commission envisage-t-elle d'adopter en vue d'associer les acteurs de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets culturels?

Dépôt: 17.03.2009
Transmission: 19.03.2009
Echéance: 26.03.2009